

L'écho de la Fontaine

Izeron Juillet 2015



CHANSON DU PONT D'IZERON

Pour aller à Vinay ou à Saint Marcellin
On f'sait 15 kilomètres presque tous les matins.
Mais aujourd'hui, le 10 Juillet
Tout est de nouveau dans les normes
On va chanter, on va danser,
Car pour Izeron c'est énorme !



Après deux ans et d'mi
Enfin il est fini !
On va pouvoir traverser en douceur
De la Riv' gauche jusqu'à St Sauveur,
Fini les longs détours
Qu'on faisait tous les jours,
On va gagner du temps et du pognon
Grâce au Pont d'Izeron

Car ... (*Musique de la Marche Américaine*)

Ca y est c'est fini on est d'ssus
Terminé le cauchemar pour tout l'monde !
C'est vrai que l'on n'y croyait plus
Mais c'est le plus beau pont du monde
Mais toi ! vieux pont ! Tu es parti !
C'est toujours un petit peu de tristesse
Car pour nous habitants d'Izeron
T'es l'souvenir de nos 20 ans, de notr' jeunesse !

Paroles :
Gilbert PAGE
Jean-Claude POTIÉ

Musique :
Vincent SCOTTO
(sous les ponts de Paris)



Bulletin municipal d'information et d'animation n°30

Séance du 21 janvier 2015

I. Motion en faveur du Center Parcs de Roybon

Le projet Center parcs est un enjeu essentiel pour l'ensemble de la Région Rhône-Alpes et pour le Département de l'Isère en particulier.

Diversifiant l'offre touristique du Département et du secteur de Bièvre Valloire, le Center Parcs « Domaine de la Forêt de Chambaran » devrait compter environ 1 000 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace ludique dédié aux sports nautiques, un centre de formation et de congrès, un spa ... des commerces et plans d'eau.

Ce projet est appelé à créer environ 700 emplois non délocalisables, près de 140 emplois indirects, sans oublier les 1500 emplois pendant les deux années de travaux.

Suite aux différents recours liés notamment au PLU et aux permis de construire, les parties qui contestent ce projet ont été déboutées par la justice.

Alors, pourquoi un tel acharnement par une poignée d'individus, véritables mercenaires qui essaient d'affaiblir notre démocratie ?

Face aux évènements (caillassage d'engins, destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...), nous ne pouvons pas rester insensibles à cela dans notre état de droit.

C'est la raison pour laquelle nous condamnons ces pratiques déjà conduites en d'autres lieux, et nous apportons notre soutien à ce projet économique validé par l'Etat.

Le Groupe Pierre & Vacances, porteur du projet, et soucieux du respect de la réglementation, a intégré le plus largement possible l'ensemble des problématiques liées à la réalisation et à la construction du parc.

De plus la forêt de Chambaran s'étend sur 35 000 hectares et le Center Parcs porte sur 150 ha (0.42 % du massif forestier). Sur ces derniers, seulement 35 ha seront aménagés.

Avec l'arrivée de Center Parcs, la mutualisation des moyens entre les intercommunalités concernées, va permettre de résoudre les problèmes d'assainissement sur tout le secteur. Ainsi, la qualité des eaux de la Galaure, du Vezy et de la Cumane se trouvera améliorée.

Ce projet, qui s'inscrit dans une perspective de développement responsable et durable a été voté à l'unanimité par les élus locaux et soutenu par des majorités départementales et régionales.

Face à l'enjeu que représente ce projet, notamment en terme d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires violents qui tentent de bloquer le projet, au mépris de toutes les règles démocratiques et républicaines, le Conseil Municipal :

- Dénonce les méthodes de contestations illégales et parfois violentes observées ces derniers jours sur le site du projet.
- Dénonce le mépris des règles démocratiques et des représentants du peuple dont font preuve certains opposants qui mettent en danger les intervenants sur le chantier, qui se mettent en danger eux-mêmes et qui mettent en danger la démocratie en essayant d'imposer la violence pour arrêter un projet légitimement choisi et soutenu par la population et ses représentants, démocratiquement élus notamment depuis mars 2014.
- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au chantier de se poursuivre dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement du territoire régional, du Département de l'Isère, de la Bièvre et des Chambaran tout particulièrement.

Vote pour : 13

Abstention : 2

Contre : 0

II: Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; le Centre de Gestion de l'Isère peut souscrire un tel contrat en mutualisant les services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, charge le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité.
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de contrat : 4 ans à compter du premier janvier 2016
- Régime du contrat : capitalisation.

III. Participation de l'AEP aux travaux de réparation des cloches de l'église

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de l'AEP d'Izeron (Association d'Education Populaire) proposant de participer financièrement aux travaux de réparation des cloches de l'église effectué en septembre 2014 par la Commune. Cette participation s'élèverait à 2 000 €. Cette participation est acceptée à l'unanimité du Conseil.

Séance du 4 mars 2015

I. Budgets Primitifs 2015

Budget Commune :		Section fonctionnement:	Section d'investissement:
	Dépenses	575 450.00 €	521 690.00 €
	Recettes	575 450.00 €	521 690.00 €

Service de l'eau et assainissement :		Section fonctionnement:	Section d'investissement:
	Dépenses	199 150.00 €	314 616.00 €
	Recettes	199 150.00 €	314 616.00 €

Budget Boulangerie :		Section fonctionnement:	Section d'investissement:
	Dépenses	6 299.99 €	11 200.00 €
	Recettes	6 299.99 €	11 200.00 €

II. Vote des taux de contributions directes

Les taux de contributions directes proposés pour 2015 sont les suivants et restent inchangés :

Taxe d'habitation	:	11.52 %
Foncier bâti	:	13.45 %
Foncier non bâti	:	38.66 %

III Subventions 2015

Associations et autres personnes de droit privé.	Montant en € de la subvention
APIME La Providence de Saint Laurent-en-Royans	50
AEP d'Izeron	100
Amicale des sapeurs-pompiers de St Romans	100
ASEAI de Tullins	50
ARIA 38 de Saint Marcellin	60
Centre Léon Bérard de Lyon	50
FNACA Izeron	100
La Gaule d'Izeron	80
LETP Bellevue de Saint Marcellin	50
Maison Familiale Rurale de Chatte	50
Maison Familiale Rurale de St André le Gaz	50
Maison Familiale Rurale de Saligny sur Roudon	50
Restos du cœur de Saint Marcellin	50
Comice Agricole du Sud Grésivaudan	50
Total	890 €uros

IV. Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) : approbation de la convention au titre du reversement l'attribution de compensation

Le Maire explique que la présente délibération a pour objet d'approuver et de l'autoriser à signer la convention au titre du reversement de l'attribution de compensation suite à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique FPU entre la commune d'Izeron et la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance en date du 09 octobre 2013, la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère a décidé d'adopter le régime fiscal de la FPU au 01/01/14.

Ce nouveau régime fiscal prévoit que la Communauté de communes verse aux communes membres une attribution de compensation à hauteur du montant que chaque commune percevait en 2013 au titre de la CFE + la CVAE + l'IFER + la TASCOT + la Compensation de la suppression sur la part salaires + la compensation sur la fraction des recettes.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une convention de reversement de l'attribution de compensation, tacitement reconductible, pour fixer les montants de cette dotation ainsi que les modalités de versements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- APPROUVE la convention de reversement de l'attribution de compensation dans le cadre du régime fiscal de la FPU, établie entre la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère et la Commune d'Izeron ;
- AUTORISE le Maire à signer la présente convention de reversement de l'attribution de compensation avec la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère ;

V. Attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Il accorde l'indemnité de conseil à Monsieur ORSET Michel au taux de 100% par an ; cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

VI. Entretien professionnel des agents de la collectivité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 76),

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (article 69),

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité technique en date du 25 janvier 2012 saisi sur les critères d'évaluation,

Vu la délibération n°2012-005 mettant en place à titre expérimental l'entretien professionnel,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015 pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux. La Commune avait mis en place à titre expérimental l'entretien professionnel depuis 2011 en remplacement de la notation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, instaure définitivement l'entretien professionnel qui permettra d'apprécier la valeur professionnelle des agents selon les critères définis lors de sa mise en place à titre expérimental à savoir :

- Le bilan d'activité
- Les compétences professionnelles
- Les qualités relationnelles.

Séance du 20 mars 2015

I Travaux de réseaux divers et de voirie secteur « route de la Collandière » : Attribution des lots

Considérant la consultation des entreprises et de la remise des plis au 9 février 2015 à 12 heures, Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre Etudes Conseils Engineering suite à la commission d'appel d'offres du 2 mars 2015,

Le Conseil Municipal attribue le marché de travaux de réseaux divers et de voirie secteur « route de la Collandière » à l'entreprise BONIN TP pour un montant total de 68 174.47 €uros HT réparti ainsi :

- Tranche ferme : 50 760.47 €
- Tranche conditionnelle : 17 414.00 €

II. Mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et approbation de la convention de mise à disposition du service au profit des communes du Sud-Grésivaudan

Vu le Courrier du 11 février 2015 de Monsieur Le Préfet de L'Isère portant explication de la reconfiguration des services de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère (DDT38) notamment, en matière d'application du Droit des sols (ADS) qui verra la fermeture des bureaux de Saint-Marcellin pour 2017.

Vu la délibération du 26 février 2015 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Pays de Saint-Marcellin qui a délibéré favorablement à la création d'un service commun intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes du Sud-Grésivaudan et à la mise à disposition du service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme selon le modèle de convention joint en annexe à la présente délibération.

Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de leurs compétences en matière de planification et d'instruction du droit des sols depuis les lois de décentralisation, les communes sont chargées de l'élaboration des documents d'urbanisme et ont reçu délégation par l'Etat du pouvoir de police administrative spéciale aux maires (police de l'urbanisme).

Depuis cette période, pour faciliter la prise de compétence mais également car l'instruction nécessite des moyens financiers et humains importants, l'Etat s'est proposé de continuer à instruire les autorisations via les DDE puis les DDT pour le compte des communes qui se dotaient de documents d'urbanisme et en deçà de seuil de population de 10 000 habitants.

A compter de l'année 2005, l'Etat a engagé une série de réorganisations des services instructeurs et simplifié également les différents dossiers soumis à l'instruction, en vue de réduire les services instructeurs, annonçant la suppression de 4 500 ETP au niveau national.

Considérant qu'en 2014, la loi ALUR a abaissé le seuil de mise à disposition gratuite des services instructeurs de l'Etat pour toute commune compétente appartenant à une communauté de plus de 10 000 habitants.

Considérant que les communes membres de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère bien qu'elles ne seraient pas qu'immédiatement impactées par ces dispositions relatives à l'application du droit des sols car relevant d'une intercommunalité de moins de 10 000 habitants, n'auront des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) désormais qu'un traitement hiérarchisé de leurs demandes et une généralisation de l'obtention par accord tacite.

Considérant la demande des communes membres de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère de la nécessité de sécuriser la délivrance de leurs autorisations du droit des sols, la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI) propose de prendre à sa charge sur son budget le coût du service pour ses 12 communes membres, solidairement au processus de convergence des 3 intercommunalités du Sud-Grésivaudan et au plus tard à la date du regroupement effectif des intercommunalités à l'horizon 2017.

Le Maire explique que c'est dans ce cadre de retrait progressif annoncé impliquant toutes les communes des trois intercommunalités du Sud-Grésivaudan, que lors de la réunion du 5 février 2015 les maires et les présidents des intercommunalités ont décidé de repenser ensemble l'organisation en Sud-Grésivaudan de l'instruction des autorisations d'urbanisme dès 2015.

C'est pourquoi, pour prendre le relais de cette réorganisation des services instructeurs de l'Etat et accompagner les communes dans leur gestion de l'urbanisme, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin (CCPSM) a décidé le 26 février 2015 – en partenariat avec les communautés de communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V) et de la Bourne à l'Isère (CCBI) - de mettre en place, au sein de ses services, un Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) proposé à l'ensemble des communes du territoire Sud-Grésivaudan.

Ce service a pour mission d'instruire au profit des communes qui le souhaitent les demandes d'autorisation d'urbanisme qui résultent d'une réglementation législative (code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitation) mais aussi des prescriptions édictées au niveau régional (ex : Schéma de Cohérence territoriale, SCOT), intercommunal (ex : Plan local de l'habitat : PLH) ou local (ex : Plan Local de l'Urbanisme : PLU ; Plan d'Occupation des Sols : POS ; Carte communale : CC).

Le Conseil Municipal décide alors à l'unanimité des présents :

- d'approuver la création du service commun intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme par la Communauté de communes de Pays de Saint-Marcellin pour les communes du Sud-Grésivaudan
- d'accepter la mise à disposition du service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme selon le modèle joint en annexe à la présente délibération.

Séance du 1^{er} juin 2015

I. Aire de jeux pour enfants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une aire de jeux pour enfants à proximité du terrain multisports sur la place du Champ de Mars.
Cette aire sera composée de deux jeux type ressort et d'une structure avec toboggan.

Les différents jeux ont été estimés à 4 238.63 € HT et l'aménagement de l'aire à 5 040 € HT.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création d'une aire de jeux pour enfants,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère dans le cadre des aménagements de village.

II. Concessions de terrain dans le cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 février 2003 fixant les prix des concessions dans le cimetière communal.

Monsieur le Maire propose de supprimer les concessions centenaires et de modifier les tarifs comme suit :

- Concessions cinquantenaires : 300 € la place
- Concessions trentenaires : 200 € la place

Les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l'autre tiers sera distribué au centre communal d'action sociale.

Les concessions cinquantenaires et trentenaires pourront être renouvelées indéfiniment au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

A défaut du paiement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé fait retour à la commune. Il ne peut cependant être repris par elle que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé. Dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires ou leurs ayants cause peuvent user de leur droit de renouvellement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de modifier les tarifs des concessions comme indiqué ci-dessus à compter de ce jour.

III Subvention : les Archers de Claixwood

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de la part des Archers de Claixwood sollicitant une aide financière pour l'organisation d'un concours de tir à l'arc 3D le dimanche 14 juin 2015 à Izeron dans le cadre des qualifications pour le championnat de France 2015.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer une subvention de 75 €uros à l'association les Archers de Claixwood.

IV Emprunt pour des travaux d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'offre de prêt à échéance choisie de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes permettant le financement des travaux d'eau et d'assainissement sur le budget du service de l'eau et assainissement.

Le Conseil Municipal d'Izeron pour financer les travaux d'eau et d'assainissement sur le budget du service de l'eau et assainissement décide, à l'unanimité des présents :

- De contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes un emprunt de la somme de 130 000 €uros, cent trente mille €uros à taux fixe de 1.680 % dont le versement sera effectué le 25 juillet 2015 et dont le remboursement s'effectuera par une première échéance réglée le 25 octobre 2015, une deuxième échéance réglée le 25 janvier 2016, les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'au 25 janvier 2029.
 - Le prêt comporte 15 échéances. Chaque échéance s'élève à 9642.36 €uros.
 - Les intérêts sont calculés sur la base de mois de 30 jours et d'année de 360 jours
 - L'amortissement du capital est progressif.
 - La commission d'engagement s'élève à : 200 €uros
- que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.
- D'approuver les conditions financières et d'autoriser le Maire à signer le contrat dont l'offre de financement est annexée à la présente délibération.

V Modification des tarifs de la PAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 mai 2012 instaurant la PAC : Participation pour l'Assainissement Collectif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la PAC comme suit :

- Constructions nouvelles : 2 500 €
- Constructions existantes : 1 500 €
- Constructions existantes avec nécessité d'une pompe de relevage : 1 000 €

Le Conseil Municipal d'Izeron décide, à l'unanimité des présents :

- De fixer les tarifs de la PAC comme indiqué ci-dessus,
- Que ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2015.

VI Modification du tarif de raccordement au réseau d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 février 2010 fixant le tarif de la participation pour le raccordement au réseau d'eau potable.

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation pour raccordement au réseau d'eau potable à 1 500 €.

VII Modification de l'attribution de compensation

Considérant l'avis de la commission Finances portant sur l'approbation de la modification de l'attribution de compensation et ce à l'unanimité des présents ;

Considérant l'avis du Bureau réuni en date du 26 février 2015 portant sur l'approbation de la modification de l'attribution de compensation et ce à l'unanimité des présents ;

Considérant la délibération du Conseil communautaire lors de sa séance en date du 10 mars 2015 portant sur l'approbation de la modification de l'attribution de compensation et ce à l'unanimité des présents ;

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Impôts prévoit le versement d'une attribution de compensation pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Il informe qu'il est possible de définir librement le montant et les conditions de révision de l'attribution de compensation en tenant compte, toutefois, du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de modifier, dès 2015, le montant de l'attribution de compensation comme suit :

	AC 2014	Nouvelle AC 2015
IZERON	108 383 €	123 176 €

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution de compensation définitive pour l'année 2015 sera arrêtée après approbation de la commune de l'avenant à la convention relative au versement de cette attribution de compensation.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Approuve le montant de la nouvelle Attribution de Compensation (AC) comme présentée ci-dessus,
- Approuve l'avenant à la convention au titre du reversement de la dotation de compensation suite à la modification du montant de l'Attribution de Compensation.

VII Acquisition d'un radar pédagogique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes propositions pour l'acquisition d'un radar pédagogique qui sera installé à l'entrée du village côté sud.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de radar pédagogique d'Elan Cité pour un montant HT de 2 182.68 €.

Vote pour : 10

Vote contre : 2

Abstention : 0

LE PONT D'IZERON

Un peu d'histoire, pourquoi le Pont d'Izeron et pas de St Sauveur ?
Tout le monde se pose la question.

L'Isère est navigable depuis de nombreux siècles, seuls des gués et des bacs permettaient de traverser d'une rive à l'autre entre Grenoble et Romans. Le château du mandement d'Izeron, seigneurie qui au 11ème siècle s'étend sur les deux rives (c'est une exception) l'Isère faisant frontière entre le Viennois et le Grenoblois, bénéficie des revenus liés aux taxes et droits de passage sur la traversée de l'Isère sur Cognin et Izeron.

Un pont Romain ?????

Une carte postale de Saint sauveur nous montre des arches en tuffe d'un « Pont romain » qui se situerait en amont à la hauteur de la pisciculture. Légende ???

Aux Archives Départementales, on trouve les plans d'un « projet de pont en charpente entre Izeron et St Sauveur » avec deux piles ou palae (une palae), une sur chaque rive, l'Isère faisant sur les bords 1m 50 et 3 m au milieu du lit. Ce pont aurait dû être construit en aval de celui-ci, un peu plus bas que le bac à traîlle (que l'ont appelé le bac d'Izeron) sous le château d'Izeron. La construction du premier Pont suspendu est autorisée à Iseron par une ordonnance du 14 juin 1845 (bulletin n°12082).

Ce pont est déclaré d'utilité publique le 12 juillet 1845. Il sera à péage, mais gratuit pour les élèves allant à l'école communale ou l'instruction religieuse avec une subvention d'un montant de 25 000 francs (développement du compte de 1848 du ministère de l'intérieur), le pont de Beauvoir est aussi noté pour une dotation de 12 500 francs.

Ce pont est construit en 1848 -1849, il est ouvert le 1er mars 1949. Il est détruit par une coulée de boue (déjà). Il serait situé légèrement en aval de celui-ci, dans cette hypothèse la conciergerie du château du Perron ne devrait pas être construite.

Selon une autre source, c'est en 1856 après des pluies diluviennes du 30 et 31 mai, l'Isère étant monté de 8 mètres (?), la berge rive droite glissait sans toutefois détruire le pont mais menaçant la sécurité publique. Il fut décidé de le reconstruire 500 mètres en aval. (Ce qui fait que le pont dit romain et le premier pont suspendu ne font qu'un) (Source Le Monde Illustré du 24 novembre 1860)

Le deuxième pont suspendu est reconstruit (par Monsieur Détryat) en 1857 pour un coût de 135 000 francs, 100 000 francs pour l'état, 35 000 francs pour le concessionnaire.

Pour le financement, on trouve une subvention de 37 500 francs dans le développement du compte de 1859 du Ministère de l'Intérieur.



Il est ouvert au public le 18 janvier 1858, il est fait d'une travée unique de 163,48 m avec un petit Viaduc du côté rive droite. La concession de 60 ans est rachetée par l'état en 1888.

Ce pont ne fait plus parler de lui jusqu'en 1940 où l'armée française commandé par le général Cartier (source Robert Veyret), devant l'avancée des troupes Nazies, détruit le tablier, le 19 Juin côté Izeron, sans toucher aux piles.

Un bac à traile sera remis en circulation afin de permettre le passage entre les deux rives.

Ce pont est remis en état : l'amarrage est fait par les Ets Baudin de Châteauneuf sur Loire avec des câbles récupérés sur un pont suspendu de Lyon (plan du 18 juin 1941). Le pont est ré-ouvert en 1943.

En 1944, malgré la surveillance exercée par les Nazis avec deux mitrailleuses sur Saint Sauveur, il sert au commando américain « Justine » parachuté sur le Vercors, à s'échapper.

Le 5 juillet 1971 une coulée de boue et de gravier faillit de nouveau le faire tomber (source ponts et chaussées subdivision de Saint Marcellin, Monsieur Julien Brunat confirmée par Monsieur Joël Praz).

En janvier 1985 le 18 la circulation est interdite au plus de 3,5 T suite au grand gel et compte tenu de l'état défectueux de l'ouvrage pour une durée indéterminée.

Aujourd'hui nous inaugurons donc le 3^{ème} pont.

Le pont d'Izeron comme tous les ponts sur l'Isère au 19^{ème} siècle porte le nom de la commune de la rive gauche : pont de Veurey, pont de St Quentin, de St Gervais, de Beauvoir et Izeron, sauf la Sône, Saint Lattier et Tréllins.

Je remercie tous ceux qui ont œuvré pour ce pont, Conseil Général et Départemental, architectes, ingénieurs, techniciens et ouvriers.

J'aurai une pensée en particulier pour l'ouvrier qui a été gravement blessé, pour que nous puissions aujourd'hui retraverser l'Isère.

Allocution du Maire, Jean-Claude Potié, prononcée le 10 juillet à l'occasion de l'inauguration du pont.



LA VIE ASSOCIATIVE

Sorties avec le Club du Néron

Le vendredi 12 juin, 52 membres et sympathisants du Club du Néron ont passé une excellente journée à Beaufort.

Après la visite de la coopérative, la dégustation du fromage fut suivie d'un repas traditionnel puis d'une promenade digestive dans les rues du vieux village.

Enfin, on se rendit au barrage de Roselend où tous furent émerveillés par le panorama.



A peine remis de cette sortie, les bénévoles du club accueillirent le 18 juin 60 doublettes de joueurs de carte pour leur concours annuel.

Une buvette et des pâtisseries, salées ou sucrées, ont agrémenté l'après-midi. Chacun, gagnant ou perdant, est reparti avec un lot à la fin du concours.

Avant la pose d'été, le Club s'est réuni le 25 juin en bord de Bourne à Pont en Royans pour pique-niquer.

Un peu de repos avant le reprise le jeudi 3 septembre.

**Nous rappelons que le club se réunit le 1^{er} jeudi et le 3^{ème} mardi de chaque mois
dès 14 heures à la salle des fêtes.**

**On peut jouer aux cartes, au scrabble... apporter un ouvrage
ou tout simplement venir boire un café, bavarder...**

Les randonneurs se réunissent devant la salle des fêtes tous les vendredis à 13h30

Le point fort de l'animation d'automne est l'accueil de l'association des "patoisants" de Vinay à la salle des fêtes le dimanche après-midi 22 novembre pour une animation avec décors et costumes d'époque sous forme de saynètes, chants...

Cette animation est ouverte à tous pour que les anciens se remémorent des souvenirs d'enfance et que les plus jeunes découvrent les us de la vie d'autrefois.

Ci-contre, le repas cabri du printemps dernier.



Pour plus d'infos sur le Club du Néron, téléphonez au [04 76 38 34 21](tel:0476383421)

La vogue : Un été qui démarre en beauté à Izeron !

C'est par une soirée « Clubbing » animée par Sun Music que s'ouvrit la vogue organisée par le Comité des Fêtes le vendredi 26 Juin.

Le Samedi soir, le traditionnel repas « Cochon cuit à la Broche » accompagné des très bonnes Ravioles des Grands Goulets a été un succès extraordinaire, le tout dans la chaleureuse ambiance de la Machine à Danser ! Le dimanche, on ne manqua pas l'apéro à l'izeronnaise, pendant que les boulistes se préparaient à la doublette. Les enfants quant à eux ont pu profiter des jeux de bois et des manèges, pendant que d'autres écoutaient les délirantes percussions de Nindja et Faftaflash. Le soir venu, c'est un magnifique feu d'artifice qui fut offert par la municipalité pour illuminer votre soirée avant que Gigi n'ajoute une touche musicale pour tout ce joyeux monde.



On conclut la fête par un repas musical chez Jacky Bossan à l'Hôtel des Voyageurs le lundi soir, pour remercier le Comité des Fêtes pour tout le travail fourni.

Association de la GYM

Après une nouvelle année d'efforts où muscles, abdos, fessiers ont été mis à rude épreuve, sous la houlette de leur prof Nathalie, la saison s'est achevée en extérieur, avec des balades dans la nature environnante.

Les pas de ces dames (eh oui les messieurs étant absents...) les ont emmenés jusqu'à Vatilieu où elles ont foulé le sentier des sculptures au vent, tout en admirant la vue imprenable depuis les hauteurs et profiter d'un magnifique couché de soleil.

Si vous aussi, vous souhaitez travailler votre rythme cardiaque et assouplir votre corps dans une ambiance chaleureuse, rendez-vous en septembre à la salle des fêtes d'Izeron.

Pour tout renseignement, contacter Sylvie au [06 11 23 57 48](tel:0611235748)



Marché aux plantes et à l'Artisanat

Le Sou des Ecoles a organisé la 3e édition du Marché aux plantes et à l'Artisanat local.

Cette année, pour plus de convivialité et en prévision du mauvais temps, des tables et des bancs ont été installés sous des chapiteaux dressés pour l'occasion.

De nombreux convives se sont ainsi attablés pour déguster la Paëlla, préparée par l'équipe de la Restauration Scolaire d'Izeron.

Encore une belle affluence, sous une météo annoncée incertaine, mais au final avec un beau soleil.

Remerciements aux artisans locaux et aux bénévoles qui ont participé à cette journée. Le rendez-vous est donné pour l'année prochaine !



VTT / Pizzas

Cette année encore, sportifs et gourmands se sont réunis, pour cette manifestation devenue presque traditionnelle !

Tout d'abord, les vététistes ont pris le départ, en début d'après midi, et sous une forte chaleur, des 3 parcours adaptés à tous les âges.

Puis dès la fin de l'après midi, l'équipe du Sou des écoles, s'est activée à la buvette et au lancement des pizzas.

Par expérience et avec une équipe de plus en plus organisée, la production de pizzas s'est faite impeccablement durant plusieurs heures.

On a même fini par danser... tout cela s'est terminée très, très tard !!



LA VIE SCOLAIRE

A.L.E.A

Lâcher de truites avec les enfants d'Izeron

Dans le cadre des activités ALEA du soir, les animateurs ont emmené 18 enfants de l'école assister à un lâcher de truites dans le ruisseau du Néron, encadré par l'Association de pêche « la Gaule d'Izeron ».

Dans un 1^{er} temps, les pêcheurs ont répondu à une vingtaine de questions posées par les élèves puis ils ont accompagné les enfants par petits groupes pour qu'ils puissent lâcher les truites eux-mêmes dans le ruisseau.

Emotion pour certains dont c'était une première, frisson pour d'autres qui s'imaginaient avoir le monstre du Loch



Quoi qu'il en soit, tout le monde est reparti ravi (peut-être ce moment agréable a-t-il été un déclic pour de futurs pêcheurs).

Les animateurs tiennent à remercier M. le Président de la Gaule ainsi que son équipe pour leur accueil et leur dévouement.

FETE DE L'ECOLE

Vendredi 19 juin, pour clôturer la fin de l'année scolaire, parents, enfants, enseignants et tous les membres du personnel se sont retrouvés pour assister aux différents spectacles.

Cette année, sous une chaleur accablante, les enfants ont présenté des danses, des chants, ainsi que de la gym et de « l'équilibre ».

A l'occasion de la fête de l'école, les enseignants et le personnel scolaire se sont vu offrir divers cadeaux.

Dès le fin des activités, buvette, frites et autres restaurations ont permis à tout le monde de prolonger la soirée ensemble.



TRAVERCORS

En cette fin d'année scolaire, durant 5 jours, les élèves de CE2, CM1, et CM2, ont participé à la traversée d'une partie du Vercors,

Partis en bus de l'école d'Izeron, lundi 22 juin dès 8h du matin, ils se sont rendus à Engins, point de départ de leur périple.

Ils ont passé une semaine ensoleillée, à relier les étapes, tout en s'arrêtant dans différents gîtes du Vercors.



Ils ont parcouru, courageusement, au total 56 km, avec des étapes quotidiennes de 6 à 15 km..

Sous la responsabilité de P.FERROUILLAT (l'organisateur), Hélène CAMUS, de 2 parents, et de Mika, accompagnateur en montagne, ils ont enrichi leurs connaissances sur la faune et flore du Vercors : au programme traces d'animaux, fleurs...

Une semaine riche en rencontre, avec Raphaëlle, éco-garde, et Yohan garde à l'ONF, qui leur ont présentés leur métier et leur environnement de travail.

Deux ânes, Fanfan et Cabriole, les ont suivi durant cette semaine, les déchargeant de divers bagages encombrants .

Ils ont découvert également la spéléologie ; tous équipés ils ont pénétrés dans la grotte de la Tur.

Ils sont arrivés, à pied, vendredi 26 vers 16h, à l'école d'Izeron, fatigués, mais avec de beaux paysages en tête et de bons souvenirs partagés avec les copains..

BILAN DU SOU DES ECOLES

Grâce à toutes les manifestations menées au cours de l'année scolaire 2014/2015, le sou des écoles a permis de financer les multiples activités culturelles, sportives menées par les enseignants de l'Ecole d'Izeron.

Rappelons également qu'une partie du matériel informatique a pu être renouvelée.

Un grand merci à tous !



LA VIE DE LA COMMUNE

Le repas des aînés

Comme chaque année , les anciens se sont retrouvés dimanche 8 février 2015 à la salle Louis Boucher pour le traditionnel repas offert par la municipalité.

Plus de 60 convives ont répondu à l'invitation et se sont régalés de l'excellent repas servi par le restaurant Bossan.



L'après-midi s'est déroulée dans une joyeuse ambiance avec GIGI à l'animation.. Danses et chansons étaient au programme. A l'année prochaine sans nul doute.

Alain DOZ, Champion de France

En mai dernier, les 650 meilleurs Archers de France en Tir se sont affrontés ans le Var, à Ollieres, durant 3 jours de compétition.

Alain DOZ, ancien instructeur de tir du Club des Archers de Clairwood, Club de Tir à l'Arc nature et 3 D de l'Amicale Laïque de Saint Marcellin, s'est brillamment imposé pour devenir au terme de ces 3 jours « **Champion de France en Arc de Chasse** ».

Toutes nos félicitations à Alain, pour cette belle performance.



Le 1^{er} Mai à Izeron

L'omelette:

Cette année encore, l'équipe du Comité des Fêtes a sillonné les différents quartiers d'Izeron afin de récupérer les œufs et d'autres denrées.

Durant une bonne partie de la nuit du 30 avril au 1er mai, et sous un météo très incertaine, le convoi a ainsi collecté plus de 730 œufs.

Et malgré la fatigue de la nuit (rappelons que beaucoup de jeunes n'ont pas ou peu dormi), la jeunesse Izeronnaise était prête le 1^{er} mai à accueillir, dès midi, les villageois.

Dans un 1er temps, c'est l'apéro qui était servi, puis chacun avait la possibilité de s'attabler pour déguster l'omelette.



Les Commémorations

Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation.

La cérémonie s'est déroulée dimanche 26 Avril 2015 à 11h, en présence de Jean Claude POTIÉ, des adjoints, ainsi que des portes drapeaux.

Il a été rendu hommage à Fernand ANNE, Edmond Auguste COMBE, et Edmond Victor COMBE.

Cérémonies du 08 Mai 1945.

Pour le 70e anniversaire de la victoire du 08 Mai 1945, le conseil municipal accompagné de 5 hommes du 7e RMAT (Régiment de Matériel de l'Armée de Terre), et des Pompiers de SAINT-ROMANS, ont accueilli les Izeronnais à se recueillir aux monuments aux Morts.

Après avoir déposé une gerbe de fleurs, Jean Claude POTIE a lu le message officiel.

La Marseillaise fut reprise par cœur par l'ensemble des participants.

Monsieur le Maire remercia également la présence des enfants venus nombreux cette année.

A l'issue de la cérémonie, l'assemblée s'est retrouvée au restaurant chez Jacky, autour du verre de l'amitié.



Appel du 18 Juin 1945

La cérémonie commémorative s'est déroulée Jeudi 18 Juin à 19h, aux Monuments aux Morts.

Rencontre avec le Centre d'Etude Thibétaine de Montchardon

Le 24 Avril dernier, l'équipe municipale, leurs enfants et conjoints étaient invités par le Centre Bouddhiste pour une rencontre et une visite des lieux, le tout suivi d'un repas.

Un grand merci au Centre, nous avons tous été touchés par ce moment, et le bel accueil qui nous a été réservé.

Nous avons souhaité vous faire partager la présentation très intéressante qui nous a été faite du Centre de Montchardon.



Un peu d'histoire...

Il y a 40 ans, Jean-Pierre Schnetzler, psychiatre chef de service à l'hôpital de St-Egrève, achète la propriété de Montchardon pour en faire un centre de méditation bouddhiste. Figure emblématique du bouddhisme en France, sa pratique de la psychiatrie lui a montré à quel point la méditation bouddhiste est efficace pour calmer l'esprit. Il fonde donc un centre où les gens intéressés pourront venir se former auprès de maîtres compétents.



Recherchant une propriété dans un endroit calme et isolé, Montchardon lui paraît idéal et il l'achète en 1975. Le lieu comprend alors une ferme assez vétuste, entourée de 9 hectares de terrains en bois taillis très pentus, en friche depuis les années 50.

Autrefois bien habité (300 habitants en 1900, 28 élèves à l'école dans les années 50), le hameau disparaît peu à peu et ne compte plus en 1975 qu'une seule ferme habitée où vit la famille Martin, deux sœurs et un frère tous célibataires. Marcel Ruel, notre regretté voisin et ami, était l'un des derniers témoins de cette époque, avant que l'exode rural ne vide les campagnes.

Une fois la maison achetée, Jean-Pierre Schnetzler l'offre à l'association qui va gérer le centre et invite un enseignant qualifié à venir s'y établir pour enseigner la méditation et la philosophie du Bouddha aux Occidentaux. C'est ainsi que Lama Teunsang, Tibétain réfugié alors en Inde, arrive à Montchardon en 1976. Cela fera donc 40 ans l'an prochain qu'il est Izeronais ! Lama Teunsang se souvient : « Quand je suis arrivé à Montchardon, les conditions de vie étaient difficiles: la route était mauvaise, la maison en piteux état, il n'y avait aucune commodité, pas de chauffage et surtout, pas d'eau. »

Les débuts sont héroïques : il y a très peu d'argent et tout le travail se fait à la main. Lama Teunsang, toujours le premier sur le chantier, donne de l'énergie à toute l'équipe avec son rire et sa bonne humeur. Le centre compte alors moins d'une dizaine de personnes. La tâche est colossale : il faut transformer cette vieille





ferme en une structure d'accueil capable d'héberger, dans les normes, les stagiaires. Sur le terrain rocheux à flanc de montagne, des terrassements importants nécessaires pour aplanir le sol se font à la main, à l'aide d'outils rudimentaires. Montchardon a alors des airs de Cayenne !

A cette époque, il est difficile de loger les stagiaires et il n'y a pas de chauffage. Mais au fil des ans la communauté grandit, les membres soutiennent les projets par des dons réguliers et renouvelés qui financeront en fait tous les travaux du centre, sans exception, jusqu'à nos jours.

Depuis toujours, la plus grosse difficulté est le problème de l'eau. À l'époque, l'alimentation en eau potable est assurée par une source qui tarit l'été, quand la fréquentation des stages est la plus élevée. Ce problème sera progressivement résolu par la construction de cinq grandes citernes et le captage de nouvelles sources.

Une fois l'ancienne ferme entièrement rénovée, les travaux de construction du grand temple, réalisés par des entreprises extérieures, commencent en 1991 et durent une année. En 1993, le Dalaï-Lama viendra un après-midi pour visiter les lieux ; beaucoup de gens d'Izeron s'en rappellent. Ensuite vient la construction d'un bâtiment abritant une vingtaine de chambres individuelles, l'actuel réfectoire et la cuisine. Puis 8 stupas occupent les résidents et bénévoles durant quelques temps.

En 2004, nous commençons un nouveau grand chantier, la construction d'un centre pour des retraites méditatives de trois ans permettant la pratique intensive sans contact avec l'extérieur (autre que la présence des enseignants). Conformément à la tradition bouddhiste, les participants, hommes et femmes dans des bâtiments séparés, sont formés afin de devenir des enseignants. La première retraite de 15 personnes dure de 2010 à 2013. La suivante commencera en août 2016.

La dernière étape des travaux a été la construction du chauffage collectif au bois en 2008, une grande réussite. Nous avons abandonné le propane et réduit de 186 tonnes par an le rejet de gaz à effet de serre. Une bonne nouvelle pour l'environnement !

Montchardon et ses voisins

Depuis le début de Montchardon, les relations ont toujours été cordiales avec les équipes municipales qui se sont succédées, mais elles ne faisaient pas secret de leur embarras face à notre situation particulière et nous ont toujours mis face à nos responsabilités. Si voulions vivre en retrait et nous développer, nous devons pleinement en assumer les conséquences.

C'est ce que nous avons fait, en termes de travaux d'assainissement indépendant des réseaux municipaux, d'autonomie en adduction d'eau, d'équipements de sécurité incendie, de transport des ordures ménagères, etc. Tout cela sans demander d'aide à la Commune !

Après des années d'efforts, la Municipalité nous accorde les premiers permis de construire. La situation se normalise en 1990, lorsqu'une solution technique est retenue par la DDE lors de la révision du POS.

Le centre bouddhiste étant un cas particulier avec des besoins spécifiques, une zone qui lui correspond et ne s'applique que dans le cadre de son activité religieuse est créée dans le POS: c'est la NAc, "zone de culte" qui recouvre une partie de la propriété du centre. Il est alors possible de construire uniquement dans le cadre d'activités religieuses et dans des limites fixées par la commune.

Cette mesure est pour nous un immense soulagement: nous sommes enfin reconnus comme institution religieuse ayant des besoins spécifiques. Ceci est définitivement confirmé par l'État français en 1994, qui nous octroie le statut de congrégation religieuse, entériné par le Ministère de l'Intérieur sous avis du Conseil d'État. C'est un moment clé dans notre histoire.



Montchardon et le public

Depuis l'été 1995, nous accueillons chaque dimanche après-midi un public nombreux, avec une projection vidéo présentant le centre et la visite du temple à 17h. Mais bien que notre situation soit établie depuis 40 ans, que nous soyons reconnus par l'État français et qu'un grand nombre de personnes nous rendent visite, des doutes subsistent parfois quant à la manière dont nous finançons nos constructions.

La réponse est simple et tient à trois principes : générosité, engagement volontaire et action bénévole désintéressée. C'est ainsi que la totalité des travaux et des constructions ont été financés et réalisés. Pour la générosité, n'ayant pas de grands mécènes, la majeure partie des investissements provient des dons de milliers de personnes, chacun selon ses moyens. Le centre fonctionne uniquement grâce au bénévolat, puisque personne ne touche de salaire: c'est l'engagement volontaire. Les résidents permanents sont pris en charge par le centre, comme dans les monastères chrétiens. L'action bénévole et désintéressée est symbolisée par les centaines de personnes qui se mobilisent pour participer à toutes les constructions du centre. De plus, chaque personne en séjour à Montchardon participe aux tâches collectives à raison d'une heure par jour, certaines venant spécifiquement pour aider quelques jours ou plus.

Notre mode de vie est un idéal de simplicité, fondé sur le service à autrui et non sur l'accumulation richesses. Grâce à ce mode de fonctionnement, nous



organisons des stages toute l'année. Le total des séjours sur un an atteint 18 000 journées, soit en moyenne 50 personnes par jour. Nous touchons environ 5 000 personnes, 1 000 à 1 500 d'entre elles viennent au centre chaque année, la majorité depuis la région Rhône-Alpes et 40% du reste de la France et de l'Europe (Suisse en particulier). Chaque personne qui vient en séjour devient membre de l'association qui gère le centre. Les frais de séjour sont modulés en fonction des revenus, mais restent modiques : 25€/jour en moyenne en pension complète.

L'avenir du centre

Construire un centre capable d'accueillir et d'héberger une centaine de personnes pour des séminaires, des retraites de méditation et des enseignements est l'objectif que nous avons poursuivi depuis nos débuts. Aujourd'hui, cet objectif est réalisé.

Dans le futur, nous ne voulons pas augmenter cette capacité d'hébergement de manière significative, ceci pour deux raisons. D'une part parce que nous souhaitons rester cohérents avec notre vocation d'être un lieu isolé, consacré au recueillement et à la méditation. D'autre part, augmenter la capacité d'hébergement remettrait en question l'infrastructure construite depuis 30 ans. Par contre, nous souhaitons améliorer les conditions de vie au centre en réalisant les locaux qui nous manquent : espaces communs, logements pour les résidents permanents et locaux techniques.

INFOS PRATIQUES

Solidarité

Pour Soutenir l'emploi, donnez votre vieille voiture à Aide Auto 38.

Cette association permet aux personnes à faible ressources de se rendre sur leur lieu de travail ou de formation professionnelle.

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt.

Aide Auto 38 récupère également les épaves.

En savoir plus sur www.aide-auto.com.

Vous pouvez également écrire à jedonne@aide-auto.com ou téléphoner au **06 48 72 86 96**.

Vente de mobiliers de la Mairie

La mairie met en vente un mobilier rare et « collector » !!

Vous trouverez ci-dessous les différentes pièces de collections ...

Anciens bureaux d'école à vendre : l'attribution se fera par tirage au sort.

35 € le bureau double



25 € le bureau simple



Pour les 2 offres ci-dessous, le principe sera de faire une offre de prix sous enveloppe à remettre en Mairie avant le vendredi 25 septembre. Ouverture des enveloppes le lundi 28 septembre lors de la permanence des élus. Le billard Russe et le billard Golf seront attribués à l'offre la mieux-disante.

Ancien billard Russe : mise à prix 50 Euros



Ancien billard Golf : mise à prix 50 Euros



EN BREF

Un nouveau comité du Souvenir Français du Royans-Isère

A l'initiative de René BLAY, une réunion s'est tenue à Saint Romans pour la création du comité du Souvenir Français du Royans-Isère.

Cette association existait il y a une quinzaine d'années sur le canton de Pont-en-Royans mais n'avait pas été reprise après le décès de la Présidente Madame GAIE.

Albert MILLET, délégué départemental, a rappelé le rôle important de cette association et a fait part de sa satisfaction. A ce jour, 1700 comités existent en France avec au total environ 200 000 adhérents. Celui du Royans-Isère sera le vingt-et-unième sur le département.

Le Souvenir Français a pour missions de conserver la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, l'entretien des monuments commémoratifs et des sépultures, ainsi que la transmission de cette mémoire aux jeunes générations par le biais d'actions pédagogiques, de voyages scolaires ou de conférences dans les écoles.

Albert MILLET a proposé la présidence du comité du Souvenir Français Royans-Isère à Monsieur René BLAY qui a été élu à l'unanimité. Edmond GELLY a été nommé secrétaire et Geneviève CHAZOTTE trésorière.

Des délégués des communes du Royans seront ensuite contactés pour rejoindre les membres de l'association.



Gendarmerie Nationale

Protégez votre domicile

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise...), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
- Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
- Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité).

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus,
www.interieur.gouv.fr

© SG/DICOM - 10/13



web

EN BREF

19ème Festival de l'Avenir au Naturel

Organisée par l'association **Espace Nature Isère**, la 19^{ème} édition du **Festival de l'Avenir au Naturel** se tiendra **les 5 et 6 septembre 2015** sur le Champ de Mars à **L'Albenc (38)**.

C'est donc au cœur du petit village de L'Albenc que se déroulera pour la 19^{ème} année consécutive, la **plus grande foire biologique en plein air de la région Rhône-Alpes**.

Vous pourrez apprécier l'environnement champêtre et convivial qui règne en ces lieux.

Échanges et rencontres sont les maîtres mots de ce festival. C'est dans cet esprit que seront proposées des alternatives écologiques visant au déploiement d'une société éco citoyenne et solidaire.

Pour réconcilier l'homme et la nature, le Festival vous propose de venir découvrir la foire biologique accueillant 230 exposants : agriculture biologique, artisanat, un pôle associatif et plusieurs espaces thématiques : jardinage, finance solidaire, habitat écologique et énergies renouvelables..

Vous pourrez également participer à différentes conférences sur des thèmes variés, des ateliers originaux, des sorties nature, des expositions, des animations pour petits et grands...

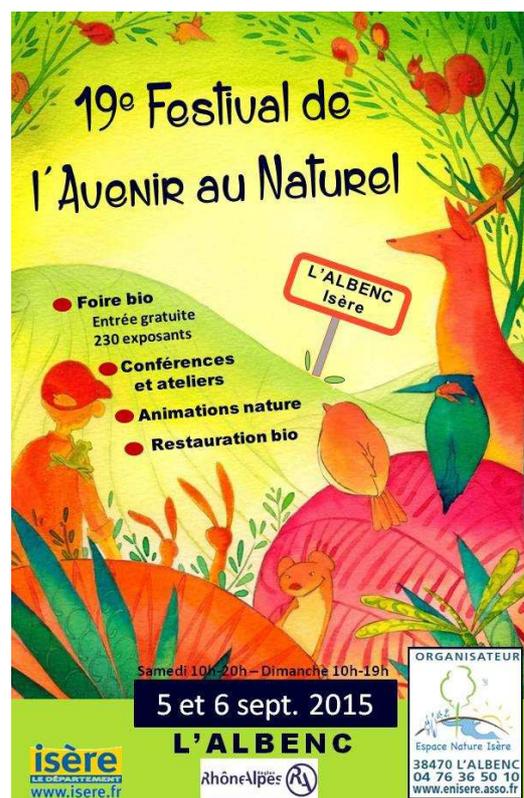
Entrez librement et gratuitement au coeur du festival le temps d'un weekend et expérimentez une vie écologique, conviviale et pleine de nouvelles idées !

Vous souhaitez vous investir pour le Festival de l'Avenir au Naturel ?

Devenez bénévole ! Pour cela rejoignez Espace Nature Isère.

Espace Nature Isère

32, place du Souvenir Français
38470, L'ALBENC
04 76 36 50 10
espacenatureisere@orange.fr
<http://www.enisere.asso.fr/>



TIRAMISU AUX FRAMBOISES

Ingrédients / pour 4 personnes

3 oeufs

200 g de mascarpone

90 g de sucre en poudre

16 spéculoos ou boudoirs

400 g de framboises fraîches ou surgelées

50 g de pistache non salés



- Réservez quelques framboises pour la décoration, puis écraser le reste à la fourchette avec 30 g de sucre.
- Cassez les œufs en séparant les blancs et les jaunes.
- Dans un saladier, fouettez les jaunes d'œufs 60g de sucre jusqu'à ce qu'il devienne moussueux.
- Ajouter le mascarpone et remuez énergiquement, il ne doit pas y avoir de grumeaux.
- Battez les blancs en neige avec une pincée de sel., jusqu'à ce qu'ils soient bien fermes.
- Incorporez délicatement, à l'aide d'une cuillère en bois, les blancs à la préparation jaunes / mascarpone.
- Vous pouvez utiliser des verrines, et disposer dans chacune, un fond biscuit spéculoos (émiettés) ou boudoirs.
- Ajouter une couche de préparation de framboises, recouvrez d'une couche de mascarpone.
- Renouvelez l'enchaînement des couches.
- Décorez avec des framboises entières et des pistaches concassées.
- Placez au réfrigérateur durant plusieurs heures.

ECHO PRATIQUE

MAIRIE :

Heures d'ouverture :

lundi de 8h45 à 12h et 17h à 19h
mardi et jeudi de 8h45 à 12h
vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h

Tél : 04.76.38.28.02 Fax : 04.76.38.42.22.

Service technique :

06.08.89.80.25 ou 06.89.78.37.63.

E-mail : izeron.mairie@wanadoo.fr

Internet : <http://www.izeron.sud-gresivaudan.org>

Permanence des élus : lundi de 18h30 à 19h30

**La Mairie sera fermée
du lundi 3 août au lundi 24 août inclus**

ALLO SERVICE PUBLIC : 39.39.

Internet : www.service-public.fr

AGENCE POSTALE : Tél. : 04.76.38.12.10.

Heures d'ouvertures :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30
Samedi 08h15 à 11h15

**La Poste sera fermée
du lundi 10 août au samedi 29 août inclus**

GROUPE SCOLAIRE :

Tél : 04.76.38.40.56

Internet : <http://www.izeron.sud-gresivaudan.org/2058-la-vie-de-l-ecole.htm>

OFFICE DE TOURISME De Pont en Royans

Tél 04.76.36.09.10.

Internet : <http://vercors-pontenroyans.com/>

POMPIERS : 18 ou 112

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

Pont-en-Royans : Tél 04.76.36.00.17.

GARDE DENTISTE : Tél 04.76.00.06.66.

ESPACE ENFANCE JEUNESSE :

Place du Breuil 38680 Pont en Royans

Tél. : 04.76.36.14.29.

Internet : <http://eej.sud-gresivaudan.org>

MISSION LOCALE :

Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Permanence le mardi après-midi à Saint Romans sur RDV : 04.76.38.83.42.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Permanence de Saint Marcellin à la Maison de l'économie :

Lundi et mardi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h00

Internet : www.grenoble.caf.fr/

CABINET DE SAGE FEMME :

Michèle FOUILLE : 04.76.38.58.14.

4, rue des remparts 38160 Saint Marcellin

SERVICE DE SOINS A DOMICILE & ADMR de St Romans : 04.76.38.37.64.

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) :

04.76.38.07.29.

DECHETTERIE DU SICTOM

de St Sauveur: 04.76.38.36.94

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00 Samedi de 9h00 à 18h00

Internet : <http://sictom.sud-gresivaudan.org/>

CONSULTANCE ARCHITECTURALE :

Permanence de M. Bernard NAUDOT, architecte-conseiller du CAUE de l'Isère, le 4ème lundi du mois de 9 h à 12 h en Mairie de Saint Romans sur RDV

EDF GDF :

accueil clientèle : 08.10.89.81.78.

dépannage électricité : 08.10.33.33.38.